

REGLEMENT INTERIEUR : Club de badminton Champenois

Préambule

Le présent document a pour but de préciser les droits et les devoirs des licenciés du club de badminton Champenois « Champa'Bad » (CB69)

Champa'Bad a une vocation de loisirs et de compétitions et vous rappelle qu'en procédant à votre inscription par le paiement de la cotisation annuelle, vous acceptez de respecter le présent règlement, et contribuez ainsi au bon fonctionnement du club.

Le présent règlement précise et complète les statuts de l'association Champa'Bad (CB69). Il concerne notamment les modalités de fonctionnement de l'association. Il ne peut être en contradiction avec les statuts.

Les statuts du club sont à la disposition des licenciés pour consultation.

Il peut être modifié par le conseil d'administration, qui le fera alors approuver par l'Assemblée Générale.

Article 1 : Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration est reprise dans les statuts.

Pour être membre du Conseil d'Administration les licenciés doivent faire acte de candidature par écrit avant la date de l'Assemblée Générale du club en fin de saison.

Chaque licencié doit être présent à l'Assemblée Générale en fin de saison ou se faire représenter, pour cela il doit remettre son pouvoir soit à une personne précise présente à l'A.G. soit au Président qui redistribuera lors de l'A.G.

Le Conseil d'Administration élit son bureau et en cas de vote d'égalité la voix du Président est prépondérante.

Article 2 : Inscription

L'inscription ne peut être reçue et accordée que par les membres du Conseil d'Administration du club.

Le tarif est fixé par le Conseil d'Administration en début de saison pour une saison complète. Pour utiliser les terrains de badminton, tout adhérent doit obligatoirement posséder sa licence dès lors qu'il entre sur le terrain.

La licence pourra être demandée par un dirigeant du club, à chaque participation aux activités sportives.

Le dossier d'inscription comprend :

- une fiche d'inscription Champa'Bad dûment complétée
- Le formulaire d'inscription modèle FFBad
- **Le certificat médical modèle FFBad** concernant la pratique du badminton pour tous les adhérents – Aucun certificat médical sur papier libre ne sera accepté

OU

l'attestation QS-Sport si renouvellement de licence à Champa'Bad pour la 2eme ou 3eme saison consécutive.

- Un chèque pour le règlement de la cotisation Champa'Bad
- L'autorisation parentale pour les mineurs

Votre inscription est valable une saison sportive : du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour garantir à tous une qualité de pratique et d'encadrement, le Bureau de Champa'Bad se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits et donc de refuser une adhésion, ceci conformément au texte y faisant référence dans la loi de 1901.

Article 3 : Essais

La période d'essai à Champa'Bad est fixée à 3 séances. Un cahier est prévu à cet effet, et devra être complété à chacun de vos essais. A l'issue de ces 3 séances, ou 30 jours après le 1^{er} essai, le dossier d'inscription complété devra être remis à un membre du Conseil d'administration ou du Bureau.

Lors de ces séances d'essai, il vous sera demandé de remplir, le jour même la décharge de responsabilité. (cf Article 4)

Lors de ces séances d'essai, les joueurs seront couverts par leur propre responsabilité civile et autres assurances personnelles. Champa'Bad déclinera toute responsabilité en cas d'accident.

Article 4 : Invités

De manière exceptionnelle, les adhérents du club peuvent inviter un licencié FFBad d'un autre club lors d'une séance de jeu-libre, pour préparer une compétition par exemple, ou pendant les vacances scolaires.

Mais ils devront pour cela prévenir 48h à l'avance par mail champabad@gmail.com afin **d'obtenir l'autorisation explicite et systématique** d'un des membres du Bureau.

La personne invitée présentera sa licence à son arrivée dans le gymnase.

Il reste possible d'inviter des personnes non licenciées. Elles signeront **une décharge de responsabilité** à télécharger sur le site www.champabad.fr, et à ramener complétée et signée le jour de la séance où elle sera à remettre à un membre du Conseil d'Administration. **Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit aux représentants de Champa'Bad de refuser la participation à la séance.**

Enfin, En aucun cas l'acceptation du Club n'entraîne un droit à jouer pour l'invité le jour de la visite. Les adhérents de Champa'Bad restent prioritaires à l'accès au terrain.

Article 5 : Créneaux Horaires

Le club fonctionne suivant des créneaux indiqués en début de saison en conformité avec les tranches horaire affectées par la Mairie. Ces horaires sont disponibles sur le site internet du club et son agenda : www.champabad.fr.

Des modifications d'horaires peuvent intervenir pendant la saison pour diverses raisons (indisponibilités du gymnase par réquisition de la mairie, pour l'utilisation par d'autres associations, pour indisponibilités de responsables de créneaux, ...).

Ces modifications seront mises à jour dans l'agenda du club dès que possible.

Pendant les vacances scolaires, le club fonctionnera suivant les disponibilités des installations et des responsables de créneaux.

Article 6 : Tenue vestimentaire

Une tenue de sport en salle, comprenant impérativement des chaussures de sport en salle à semelles non marquantes, est obligatoire pour accéder aux terrains de badminton. De même, shorts et T-shirts de sport sont préconisés.

Article 7 : Respect des horaires

Les créneaux horaires n'étant pas extensibles, chacun doit se conformer à les respecter. Les joueurs doivent **avoir quitté** le gymnase à l'heure de fermeture de ce dernier. Lorsqu'un joueur souhaite prendre une douche, il devra faire en sorte de respecter l'horaire de fermeture.

Article 8 : Esprit Club

Pour respecter un « Esprit Club », il appartient à tous de partager le temps d'occupation des terrains.

Pour le bon déroulement des entraînements et par respect des entraîneurs et encadrants, la ponctualité est de mise.

Tout membre doit se comporter de façon correcte et en aucun cas gêner les autres membres.

Le fonctionnement du club repose sur une ambiance conviviale et le bénévolat.

Aussi, il est demandé à chacun de s'impliquer dans la vie du club et dans les tâches courantes :

- Donner des renseignements sur l'association aux nouveaux inscrits ou aux personnes désirant s'inscrire.
- Donner des conseils aux joueurs de niveau technique inférieur et débutants, afin d'améliorer leur intégration (*montage des terrains, comptage des points, explication des règles de jeu...*)
- S'impliquer lors des différentes manifestations organisées par le club.

Il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau. En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

Champa'Bad se veut être une association respectueuse de l'esprit sportif et de l'éthique sportive. Aussi, tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres que ce soit lors des créneaux ou sur les compétitions. C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné.

Article 9 : Matériel

Tout adhérent est responsable du matériel et des structures du club. Chacun se doit de participer à la mise en place et à la désinstallation des terrains au début et à la fin des créneaux.

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase).

- Laisser la salle dans un état convenable (ramasser les volants usés sur les terrains, laisser les tribunes et vestiaires dans un état de propreté convenable, ...)

Les raquettes et volants sont à la charge des joueurs (prêts possibles de raquettes en dépannage et lors des séances d'essai).

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné à la pratique du badminton.

Article 10 : Sanctions

Tout manquement répété et non justifié au présent règlement ou aux statuts peut entraîner des sanctions voire une exclusion du club. Avant la prise de décision éventuelle de sanction ou d'exclusion, le membre concerné est invité, au préalable, à fournir des explications aux membres du Bureau. Le conseil d'administration décidera de la sanction à appliquer. Aussi, il se réserve le droit d'exclure un membre du club si son comportement l'exige. La cotisation versée ne sera pas remboursée.

Article 11 : Responsabilités et Assurances

La pratique du badminton se déroule dans des structures municipales, avec du matériel (poteaux, filets, etc.) n'appartenant pas au club. En cas de dégradation, la responsabilité incombera à la personne impliquée.

En cas de débours, le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

En tant qu'adhérent, vous êtes couvert par :

- La licence individuelle et les Garanties de l'assurance FFBad : responsabilité civile, défense-recours, accidents corporels. (pour plus de renseignements : <http://www.ffbad.org/la-ffbad/l-assurance/contrat-d-assurance>)

Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant. En cas d'absence ou de retard de l'animateur, le mineur reste sous la responsabilité de ses parents. Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Les parents doivent venir chercher les enfants dans la structure et prévenir l'animateur si l'enfant part avec un tiers.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionnés dans le gymnase ou dans les vestiaires. Par mesure de prudence, les joueurs sont priés de ne rien laisser dans les vestiaires.

Article 12 : Droit à l'Image

Toute personne dont la photo est publiée par le club, bénéficie du droit de retrait de l'image (articles 39 et suivant de la loi du 06 janvier 1978 modifié). Il suffit alors d'envoyer un message au club (champabad@gmail.com) en mentionnant la référence de la photo concernée.

Article 13 : Inscriptions Tournois Adultes

L'inscription aux compétitions se fait sur le site du club. Les dates limites d'inscription sur le site sont en général très en amont des dates fixées par les organisateurs de compétitions, afin d'avoir les meilleures chances d'être accepté. Chaque compétiteur devra veiller à ces dates. Aucune inscription en dehors des dates fixées par le club ne pourra être prise en compte. Cependant, passées ces dates, il restera la possibilité au joueur de s'inscrire directement par lui-même au tournoi souhaité.

Le club prend en charge l'inscription à 3 compétitions durant la saison pour les adhérents « adultes compétiteurs ». Néanmoins, le club ne prendra pas en charge les inscriptions envoyées par les joueurs directement à l'organisation.

Au-delà des 3 compétitions payées par le club, le joueur devra rembourser le montant de l'inscription au club avant de s'inscrire à une nouvelle compétition dès lors que la convocation au tournoi aura été reçue. Faute de quoi, le club ne règlera pas l'inscription suivante.

Les joueurs « loisirs » peuvent s'inscrire à une compétition selon les mêmes modalités mais devront rembourser systématiquement leur inscription.

Le responsable des inscriptions aux tournois, ne pourra être tenu responsable d'un envoi tardif des inscriptions et/ou du règlement, ni pour la non-inscription de joueurs, et ceci pour quelque motif que ce soit.

Règlement Intérieur adopté en Assemblée Générale Extraordinaire, le 05 septembre 2017